



Association
Commerçants
Artisans
Tarasque

Acteur de votre ville



REGLEMENT de la TOMBOLA

ACAT - TARASCON
A Gagner 2016 4 000 € de bons d'achats
Classez votre ticket dans l'ordre

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Tel _____



- L'ACAT organise une tombola du **25 novembre au 25 décembre 2016**, gratuite, sans obligation d'achat, réservée à la clientèle des adhérents de l'association.
- Le billet de tombola sera rempli de manière **lisible** par le CLIENT :
Nom, prénom, adresse complète, E-mail ou téléphone.
- Les bulletins sont à déposer chez les commerçants et artisans participants affichant la tombola avec une hampe de façade « **ici, je participe** » **ainsi que l'affiche.**
- Les gagnants seront informés par LR avec AR. Leur présence est obligatoire lors la remise des bons cadeaux qui sera effectuée pendant la soirée de gala qui aura lieu le **SAMEDI 28 JANVIER 2017** au Panoramique de Tarascon.
- Ils pourront se faire représentés par la personne de leur choix munie de l'attestation (envoyée avec la LR) et d'une pièce d'identité.
- **Cette tombola est dotée de 4 000 € de BONS D'ACHATS à dépenser chez les adhérents de l'Association des Commerçants & Artisans de la Tarasque.**
- La tombola avec le règlement et les détails sont annoncés sur le site **www.acat13.fr**

1 SEUL GAGNANT par boutique - 1 GAGNANT DIFFERENT par lot.

- Si lors du tirage au sort, le gagnant n'est pas identifiable à cause d'une mauvaise orthographe, le tirage sera considéré comme **NUL**.
- Si l'adhérent de l'A.C.A.T. n'est pas identifiable (Tampon où nom), le ticket sera aussi considéré comme nul. En cas de nullité, un nouveau tirage sera effectué, ainsi jusqu'à ce que le gagnant soit proclamé valide.
- Le gagnant devra justifier son identité par une pièce officielle (**carte identité, passeport ou permis de conduire**)
- La dotation de cette tombola est **non monnayable** et ne peut donc être converti en espèces.
- **Les lots non retirés lors de la soirée de Gala seront annulés.**
- Le tirage au sort se fera par le bureau administratif de l'ACAT le 12 janvier 2017.
- Pour tout litige, le tribunal de Tarascon sera seul compétent.